

TARIFS en € - Service Public Assainissement Non Collectif	2020 € TTC	2021 € HT	TVA	2021 € TTC	Évol° 2020/2021
Premier contrôle de conception implantation par installation	110,00 €	100,00 €	10,00%	110 €	0,00%
Deuxième contrôle de conception implantation en cas de modification du projet initial	55,00 €	50,00 €	10,00%	55 €	0,00%
Avis sur demande d'urbanisme dans le cadre d'un projet d'extension (ayant un impact sur l'installation)	55,00 €	50,00 €	10,00%	55 €	0,00%
Contrôle d'exécution réalisé avant remblaiement des ouvrages par installation	65,00 €	59,09 €	10,00%	65 €	0,00%
Réhabilitation des installations	89,00 €	80,91 €	10,00%	89 €	0,00%
Frais de déplacement supplémentaire (en cas d'absence ou d'inaccessibilité aux ouvrages)	35,99 €	32,72 €	10,00%	36 €	0,00%
Pénalité pour refus de visite, pour installations non mises aux normes dans le délai imparti après mise en demeure par le SPANC et le Maire	178,00 €	178,00 €		178 €	0,00%
Contrôle de bon fonctionnement par installation :					
- Un assainissement non collectif	89,00 €	80,91 €	10,00%	89 €	0,00%
- Un assainissement supplémentaire sur la même propriété	59,00 €	53,64 €	10,00%	59 €	0,00%
- Un assainissement de type "semi-collectif"	162,00 €	147,27 €	10,00%	162 €	0,00%
- Réalisé dans le cadre d'une vente immobilière (tarif par installation)	89,00 €	80,91 €	10,00%	89 €	0,00%